

Remplissez ce formulaire et **joignez-en une copie** à votre déclaration. Pour obtenir des précisions, lisez les pages 1 à 5 du cahier de formulaires.

Étape 1 – Impôt de la Colombie-Britannique sur le revenu imposable

Inscrivez votre **revenu imposable** (ligne 260 de votre déclaration) _____ **1**

Utilisez le montant de la ligne 1 pour déterminer **laquelle** de ces colonnes vous devez remplir.

Inscrivez le montant de la ligne 1 dans la colonne appropriée

Ligne 2 moins ligne 3
(ne peut pas être négatif)

Ligne 4 multipliée par ligne 5

Ligne 6 plus ligne 7

Passer à l'étape 2

	la ligne 1 ne dépasse pas 33 061 \$	la ligne 1 dépasse 33 061 \$ mais pas 66 123 \$	la ligne 1 dépasse 66 123 \$ mais pas 75 917 \$	la ligne 1 dépasse 75 917 \$ mais pas 92 185 \$	la ligne 1 dépasse 92 185 \$	
						2
	0 00	33 061 00	66 123 00	75 917 00	92 185 00	3
						4
	x 6,05 %	x 9,15 %	x 11,7 %	x 13,7 %	x 14,7 %	5
						6
	+ 0 00	+ 2 000 00	+ 5 025 00	+ 6 171 00	+ 8 400 00	7
						8

Étape 2 – Crédits d'impôt non remboursables de la Colombie-Britannique

Important : Les montants des crédits d'impôt non remboursables de la Colombie-Britannique peuvent être **différents** de ceux de l'annexe 1 fédérale. Voyez les grilles de calcul provinciales et les pages 1 à 4 du cahier de formulaires.

Pour usage interne seulement **5609**

Montant personnel de base		inscrivez 8 676 \$	5804		9
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1940 ou avant) (grille de calcul provinciale)			5808	+	10
Montant pour époux ou conjoint de fait					
Montant de base	8 172	00			
Moins : son revenu net selon la page 1 de votre déclaration	-				
Résultat : (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		(maximum 7 429 \$)	▶ 5812	+ 11
Montant pour une personne à charge admissible (grille de calcul provinciale)			5816	+	12
Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience (grille...)			5820	+	13
Cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec					
(montant de la ligne 308 de votre annexe 1 fédérale)			5824	+	• 14
(montant de la ligne 310 de votre annexe 1 fédérale)			5828	+	• 15
Cotisations à l'assurance-emploi (montant de la ligne 312 de votre annexe 1 fédérale)			5832	+	• 16
Montant pour revenu de pension (montant de la ligne 314 de votre annexe 1 fédérale)			5836	+	17
Montant pour aidants naturels (grille de calcul provinciale)			5840	+	18
Montant pour personnes handicapées (voir la ligne 5844 à la page 2 de ce cahier)			5844	+	19
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (grille...)			5848	+	20
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (montant de la ligne 319 de votre annexe 1 fédérale)			5852	+	21
Vos frais de scolarité et montant relatif aux études		[joignez l'annexe BC(S11)]	5856	+	22
Frais de scolarité et montant relatif aux études transférés d'un enfant			5860	+	23
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait		[joignez l'annexe BC(S2)]	5864	+	24
Frais médicaux selon la ligne 330 de votre annexe 1 fédérale	5868			25	
Inscrivez le moins élevé : 1 804 \$ ou 3 % de la ligne 236	-			26	
Ligne 25 moins ligne 26 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			27	
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge calculé à l'aide de la grille de calcul pour la ligne 5872	5872	+		28	
Ligne 27 plus ligne 28	5876	=		▶	+ 29
Additionnez les lignes 9 à 24 et 29			5880	=	▶ 30
Taux des crédits d'impôt non remboursables				x	6,05 % 31
Ligne 30 multipliée par ligne 31				5884	= 32
Dons					
Montant de la ligne 345 de votre annexe 9 fédérale		x 6,05 % =			33
Montant de la ligne 347 de votre annexe 9 fédérale		x 14,7 % =	+		34
Ligne 33 plus ligne 34			5896	=	▶ + 35
Ligne 32 plus ligne 35			Crédits d'impôt non remboursables de la Colombie-Britannique 6150	=	36

Passer à l'étape 3 au verso ➡

Étape 3 – Impôt de la Colombie-Britannique

Inscrivez le montant de la ligne 8					37
Impôt de la Colombie-Britannique sur le revenu fractionné selon le formulaire T1206	6151	+			• 38
Ligne 37 plus ligne 38		=			39

Inscrivez vos crédits d'impôt non remboursables de la C.-B. selon la ligne 36				40	
Crédit d'impôt de la C.-B. pour dividendes					
Montant de la ligne 120 de votre déclaration		× 5,1 % =	6152	+	• 41
Crédit d'impôt de la C.-B. pour emploi à l'étranger					
Montant calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 42			6153	+	• 42
Report d'impôt minimum de la C.-B.					
Montant de la ligne 427 de l'annexe 1 fédérale		× 40,3 % =	6154	+	• 43
Additionnez les lignes 40 à 43		=			▶ 44
Ligne 39 moins ligne 44 (si négatif, inscrivez « 0 »)					45
Impôt additionnel de la C.-B. relatif à l'impôt minimum					
Formulaire T691 : ligne 108 moins ligne 111		× 40,3 % =		+	46
Ligne 45 plus ligne 46				=	47
Crédit provincial pour impôt étranger selon le formulaire T2036				-	48
Ligne 47 moins ligne 48				=	49
Impôt supplémentaire de la Colombie-Britannique au titre des redevances et du revenu réputé selon le formulaire T81				+	50
Ligne 49 plus ligne 50				=	51

Réduction de l'impôt de la Colombie-Britannique

Faites le calcul ci-dessous seulement si votre revenu net (ligne 236 de votre déclaration) est **moins de 26 000 \$**. Sinon, inscrivez « 0 » à la ligne 58 et poursuivez à la ligne 59.

Réduction de base	Inscrivez 360 \$				52
Revenu net selon la ligne 236 de votre déclaration					53
Montant de base	- 16 000 00				54
Ligne 53 moins ligne 54 (si négatif, inscrivez « 0 »)					55
Taux applicable	× 3,6 %				56
Ligne 55 multipliée par ligne 56				▶ -	57
Ligne 52 moins ligne 57 (si négatif, inscrivez « 0 »)				▶ -	58
Ligne 51 moins ligne 58 (si négatif, inscrivez « 0 »)				=	59

Crédit d'impôt sur les opérations forestières selon le formulaire FIN 542					60
Ligne 59 moins ligne 60 (si négatif, inscrivez « 0 »)				=	61
Dégrèvement de la Colombie-Britannique au titre des redevances et du revenu réputé selon le formulaire T81					62
Ligne 61 moins ligne 62 (si négatif, inscrivez « 0 »)				=	63

Crédit d'impôt pour contributions politiques

Total des contributions politiques de la Colombie-Britannique versées en 2005	6040				64
Crédit calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 65 (maximum 500 \$)				-	65
Ligne 63 moins ligne 65 (si négatif, inscrivez « 0 »)				=	66

Crédits d'impôt à l'investissement des employés

Crédit d'impôt pour le régime d'actionnariat des employés selon le certificat ESOP 20	6045				• 67
Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30	6047	+			• 68
Ligne 67 plus ligne 68 (maximum 2 000 \$)		=		▶ -	69
Ligne 66 moins ligne 69 (si négatif, inscrivez « 0 »)				=	70

Crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour actions accréditives de sociétés minières

Inscrivez le montant du crédit calculé sur le formulaire T1231	6881	-			• 71
Ligne 70 moins ligne 71 (si négatif, inscrivez « 0 »)					
Inscrivez ce montant à la ligne 428 de votre déclaration.				=	72

Impôt de la Colombie-Britannique